



Règlement

Vide Grenier de l'association
100 Pour Un Toit Pays de Saint-Brieuc

Dimanche 07 juillet de 08h00 à 18h00
Grande Salle de Robien à Saint-Brieuc

INSCRIPTION EXPOSANT

Nom : Prénom :
.....

Adresse :
.....
.....

N° Pièce d'identité :
.....

Nbre de tables (1m80) x 8 euros :

Chèque à l'ordre de 100 Pour Un Toit Pays de Saint-Brieuc.

A.....

Le.....

Signature

1. L'inscription est effective à réception du bulletin et du règlement de l'emplacement.
 2. Les absences ne pourront pas donner droit au remboursement des inscriptions.
 3. Les organisateurs se réservent le choix des emplacements.
 4. Le nombre d'emplacements est limité en raison des conditions de sécurité et en aucun cas les tables ne pourront être déplacées.
 5. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations, pertes ou accidents survenus durant la manifestation.
 6. Le déballage s'effectuera à partir de 7h30.
 7. Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 18h00 et laisser leur emplacement propre et évacuer tous les emballages, cartons, papiers.
 8. Ils devront présenter une pièce d'identité lors de leur installation.
 9. Chaque inscription donne droit à bon gratuit pour un café ou un thé.
-

Bulletin à envoyer avec un chèque à 100 Pour Un Toit Pays de Saint-Brieuc 23 rue Courteline 22 000 Saint-Brieuc

